30/09/2021

Fonds de droit français

GAN PRUDENCE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du commissaire aux comptes 13

6. Comptes de l'exercice 18

7. Annexe(s) 37

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN PRUDENCE

Part I, D - Code ISIN : FR0007010244

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance de l'OPCVM GAN PRUDENCE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE et, à titre accessoire, de liquidités.

A la différence de son maître, GAN PRUDENCE ne bénéficie pas du label ISR.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

L'exposition globale du FCP aux classes d'actifs risquées de type actions et obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou High Yield), émergentes, sera limitée à 30% de l'actif net du fonds.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le FCP pourra être exposé dans la limite de 30% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 0% et 25% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

30 novembre 2020

- Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.

15 février 2021

- Mise à jour des performances à fin décembre 2020

10 mars 2021

- Fonds profilés : catégorisation « article 6 »
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088)

3. RAPPORT DE GESTION

Au dernier trimestre de 2020, les marchés poursuivent le rebond entamé en avril suite à la crise du COVID et sous l'impulsion d'un soutien massif et coordonné de la part des banques centrales et des différents gouvernements. La situation sanitaire n'est pour autant pas réglée et les craintes d'une résurgence épidémique (deuxième vague) sont de plus en plus présentes dans les esprits. Du point de vue géopolitique, l'actualité est dominée par la perspective de l'élection présidentielle aux US et ainsi que par les incertitudes entourant la possibilité d'un accord régissant la sortie du royaume uni de l'Union Européenne (BREXIT). Le point focal pour l'économie, les marchés et les populations intervient au mois de novembre. En début de mois, la compagnie pharmaceutique PFIZER annonce le développement d'un nouveau vaccin. Cette annonce a entrouvert la possibilité d'une sortie de crise sanitaire, d'une réouverture progressive des économies et pose les bases d'une reprise cyclique généralisée. Plus tard dans le mois, la victoire de Joe Biden aux élections Américaines sonne le glas de la présidence précédente et ouvre la voie à une nouvelle donne internationale, notamment sur les questions du climat et du multilatéralisme. Du point de vue économique, cette victoire marque la perspective d'un plan massif de soutien à l'économie – et donc aux marchés -. Ces derniers ne s'y sont pas trompés et il s'en est suivi un appétit nouveau pour les actifs les plus sensibles au cycle économique et plus à même de bénéficier pleinement de la nouvelle donne économique et sanitaire.

Les bonnes tendances de 2020, se poursuivent au premier trimestre 2021 et ce d'autant plus que la situation sanitaire est en amélioration aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents. Les campagnes de vaccination s'accélèrent même si l'apparition de nouveaux variants suscite quelques inquiétudes. Les indicateurs de cycle sont au vert, les publications macroéconomiques surprennent positivement et les saisons de résultats des entreprises apportent leurs lots de bonnes surprises et soutiennent les marchés d'actions. Les segments sensibles au cycle surperforment les segments défensifs, le style « value » surperforme le style « croissance » et les petites capitalisations surperforment les grandes capitalisations. Du coté des marchés du crédit, l'activité des banques centrales conduit à une contraction continue des spreads de crédit. Les premières craintes sur l'inflation apparaissent du fait notamment de la forte hausse des matières premières et des goulets d'étranglements sur différentes chaines de valeurs industrielles.

Au deuxième trimestre 2021, les marchés d'actions développés retrouvent leurs niveaux d'avant crise et les niveaux de valorisations posent question. Fort heureusement la dynamique bénéficiaire reste solide. L'écart se creuse avec les marchés émergents qui sont pénalisés par un moindre accès à la vaccination et par le ralentissement en Chine. La résurgence des pressions inflationnistes pousse par ailleurs certaines banques centrales (Brésil, Argentine, Russie, Turquie) à resserrer les conditions monétaires. Du coté obligataire, le positionnement des investisseurs prend acte également de la forte amélioration de la conjoncture économique. La normalisation des rendements souverains se poursuit de façon logique et sans excès (hausse des taux longs), les primes de risque de crédit retrouvent des niveaux d'avant crise et les bonnes publications du premier trimestre continuent d'alimenter l'appétit des investisseurs pour les actifs risqués.

Au troisième trimestre 2021, la croissance économique ralentit aux US dans un contexte ou l'inflation continue d'accélérer. Les banques centrales montent au créneau et défendent la thèse d'une inflation transitoire résultant principalement d'un choc de demande lié à la réouverture des économies à la suite des nombreux confinements. Les taux longs se détendent, profitant aux valeurs de croissance mais dans son ensemble le marché d'actions reste globalement porteur. Les bénéfices des entreprises restent solides, les publications de bénéfices continuent de surprendre positivement et les niveaux de valorisation se détendent quelque peu.
Tout au long de la période sous revue nous avons maintenu un positionnement moyen pro-risque caractérisé par une surexposition sur les marchés actions et en particulier sur les segments les plus sensibles au cycle. Du coté obligataire, nous avons surpondéré le crédit dettes d'entreprises (catégories d'investissement ou catégorie spéculative) au détriment des obligations souveraines.

Sur la période, la performance de GAN Prudence D s'établit à 2.55% contre 2.01% pour l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GROUPAMA Prudence IC s'établit à 2.55% contre 2.01% pour l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GAN Prudence NC s'établit à 2.45% contre 2.01% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA PRUDENCE F	30 578 585,19	18 014 453,54

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient, 59 090 597,37 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Cet OPCVM reste néanmoins exposé à des risques de durabilité. Ces risques de durabilité sont intégrés dans les prises de décisions en matière d'investissement et le suivi des risques.

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier du **FCP GROUPAMA PRUDENCE(Part F)**.Le total des frais effectivement prélevés pour la part N s'élève à **1,30%** de l'actif net et pour la **part IC et ID** s'élève à **1,20%**.(à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0.95%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :
- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.
Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019	*6 459 435 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)	*236 432 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)	*210 087 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)	*226 975 euros*

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)	*7 822 602 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 004 180 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GAN PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP GAN PRUDENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GAN PRUDENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2021 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2021	30/09/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	**59 090 597,31**	**45 207 594,48**
OPC MAÎTRE	**59 090 597,31**	**45 207 594,48**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**7 172 196,15**	**18 909,66**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 172 196,15	18 909,66
COMPTES FINANCIERS	**557 451,59**	**562 573,64**
Liquidités	557 451,59	562 573,64
TOTAL DE L'ACTIF	**66 820 245,05**	**45 789 077,78**

PASSIF

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	58 802 513,09	45 553 365,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	435 073,88	165 085,66
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	562 124,71	178 736,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-153 831,34	-117 855,99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**59 645 880,34**	**45 779 332,06**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**7 174 364,71**	**9 745,72**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 174 364,71	9 745,72
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**66 820 245,05**	**45 789 077,78**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		30,34
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		**30,34**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 804,85	3 536,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**3 804,85**	**3 536,05**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-3 804,85**	**-3 505,71**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	118 930,56	118 707,87
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-122 735,41**	**-122 213,58**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-31 095,93	4 357,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-153 831,34**	**-117 855,99**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

- **Règles d'investissement**

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

- **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier GROUPAMA PRUDENCE sont évalués sur la valeur liquidative à J-1 du maître.

Frais de gestion

- **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC et ID :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0.25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,95% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% max Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Part N :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,05% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,95% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% Futures et options : 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Parts R :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,6 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,95% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% max Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

- ***Rappel des frais de fonctionnement et de gestion l'OPC maître GROUPAMA PRUDENCE (part F) :***

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;*

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,15% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part GAN PRUDENCE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GAN PRUDENCE ID	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.
Part GAN PRUDENCE N	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 *en* EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**45 779 332,06**	**35 511 574,24**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 547 976,00	34 901 112,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-17 877 563,49	-23 791 882,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	463 258,26	359 102,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-182 473,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-31,50
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	855 612,92	-895 856,05
Différence d'estimation exercice N	*1 222 684,88*	*367 071,96*
Différence d'estimation exercice N-1	*-367 071,96*	*-1 262 928,01*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-122 735,41	-122 213,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**59 645 880,34**	**45 779 332,06**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	7 172 196,15
TOTAL DES CRÉANCES		**7 172 196,15**
DETTES		
	Achats à règlement différé	7 163 699,72
	Frais de gestion fixe	10 664,99
TOTAL DES DETTES		**7 174 364,71**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-2 168,56**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GAN PRUDENCE IC		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,001100	
Part GAN PRUDENCE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	14 525,150900	30 392 106,16
Parts rachetées durant l'exercice	-8 477,057700	-17 733 775,66
Solde net des souscriptions/rachats	6 048,093200	12 658 330,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 141,829100	
Part GAN PRUDENCE N		
Parts souscrites durant l'exercice	203,200400	155 869,84
Parts rachetées durant l'exercice	-187,817300	-143 787,83
Solde net des souscriptions/rachats	15,383100	12 082,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	765,044100	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GAN PRUDENCE IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GAN PRUDENCE ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GAN PRUDENCE N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Part GAN PRUDENCE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GAN PRUDENCE ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	116 952,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GAN PRUDENCE N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 941,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			59 090 597,31
	FR0012395606	GROUPAMA PRUDENCE F	59 090 597,31
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**59 090 597,31**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-153 831,34	-117 855,99
Total	**-153 831,34**	**-117 855,99**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-37,35	-36,63
Total	**-37,35**	**-36,63**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-151 696,84	-115 818,82
Total	**-151 696,84**	**-115 818,82**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 097,15	-2 000,54
Total	**-2 097,15**	**-2 000,54**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	435 073,88	165 085,66
Plus et moins-values nettes de l'exercice	562 124,71	178 736,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**997 198,59**	**343 822,54**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	138,87	56,06
Total	**138,87**	**56,06**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	991 516,96	341 568,85
Capitalisation		
Total	**991 516,96**	**341 568,85**

	30/09/2021	30/09/2020
Part GAN PRUDENCE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 542,76	2 197,63
Total	**5 542,76**	**2 197,63**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net Global en EUR	**37 989 761,61**	**37 010 074,14**	**35 511 574,24**	**45 779 332,06**	**59 645 880,34**
Part GAN PRUDENCE IC en EUR					
Actif net	140 264,48	165 526,20	168 678,45	14 368,82	14 734,95
Nombre de titres	98,755500	116,112000	116,112000	10,001100	10,001100
Valeur liquidative unitaire	1 420,32	1 425,57	1 452,72	1 436,72	1 473,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,25	7,23	5,24	5,60	13,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,51	-3,55	-3,58	-3,66	-3,73
Part GAN PRUDENCE ID en EUR					
Actif net	36 018 199,63	34 497 707,87	34 222 624,66	45 202 638,98	59 043 253,52
Nombre de titres	17 807,902700	16 993,328100	16 542,791400	22 093,735900	28 141,829100
Valeur liquidative unitaire	2 022,59	2 030,07	2 068,73	2 045,94	2 098,06
+/- values nettes unitaire non distribuées			7,47	15,45	35,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,05	10,30			
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,00	-5,06	-5,10	-5,24	-5,39
Part GAN PRUDENCE N en EUR					
Actif net	1 831 297,50	2 346 840,07	1 120 271,13	562 324,26	587 891,87
Nombre de titres	2 462,171900	3 146,831300	1 475,560600	749,661000	765,044100
Valeur liquidative unitaire	743,77	745,77	759,21	750,10	768,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,22	3,78	2,74	2,93	7,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,57	-2,60	-2,62	-2,66	-2,74
Part GAN PRUDENCE Part R en EUR					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA PRUDENCE F	EUR	549 986,9444	59 090 597,31	99,07
TOTAL FRANCE			**59 090 597,31**	**99,07**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**59 090 597,31**	**99,07**
TOTAL Organismes de placement collectif			**59 090 597,31**	**99,07**
Créances			**7 172 196,15**	**12,02**
Dettes			**-7 174 364,71**	**-12,02**
Comptes financiers			**557 451,59**	**0,93**
Actif net			**59 645 880,34**	**100,00**

Part GAN PRUDENCE ID	**EUR**	**28 141,829100**	**2 098,06**
Part GAN PRUDENCE IC	**EUR**	**10,001100**	**1 473,33**
Part GAN PRUDENCE N	**EUR**	**765,044100**	**768,44**

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN PRUDENCE

Part N, C - Code ISIN : FR0010287730

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance de l'OPCVM GAN PRUDENCE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE et, à titre accessoire, de liquidités.

A la différence de son maître, GAN PRUDENCE ne bénéficie pas du label ISR.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

L'exposition globale du FCP aux classes d'actifs risquées de type actions et obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou High Yield), émergentes, sera limitée à 30% de l'actif net du fonds.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le FCP pourra être exposé dans la limite de 30% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 0% et 25% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN PRUDENCE

Part I, C - Code ISIN : FR0010287748

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance de l'OPCVM GAN PRUDENCE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis)..

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE et, à titre accessoire, de liquidités.

A la différence de son maître, GAN PRUDENCE ne bénéficie pas du label ISR.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

L'exposition globale du FCP aux classes d'actifs risquées de type actions et obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou High Yield), émergentes, sera limitée à 30% de l'actif net du fonds.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le FCP pourra être exposé dans la limite de 30% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 0% et 25% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*